

Compte-rendu Comité syndical du 3 mars 2026

Objet : Réunion du comité syndical – syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 3 mars 2026 (14h30)

Lieu : Maison de la baie d'Audierne (Tréguennec)

Participation : membres présents : 14 (P), membres représentés : 4 (R), voix délibératives : 17

		Nom Prénom	Présent	Absent
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	TIT	JOUSSEAUME Éric	P	
	TIT	BUANNIC Jean-Louis	P	
	TIT	BREN Jean-Marc		Excusé
	TIT	LOUSSOUARN Christian	P	
	TIT	LE CLEACH Cyrille	R	
	TIT	MOREL Stéphane	R	
	TIT	BOURHIS Danielle	P	
	TIT	GAIGNE Jean-Michel	P	
	SUP	STEPHAN Denis		X
	SUP	CANEVET Yves		X
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	TIT	BUREL Michel	P	
	TIT	STEPHAN Philippe	P	
	TIT	CARADEC Jean-Louis	P	
	TIT	GERBE Alain	P	
	TIT	YANNIC Jean Bernard	R	
	TIT	CARIOU Jacques	P	
	SUP	LE GOFF Michèle		X
	SUP	LE COZ Hervé		X
Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz	TIT	LAURIOU Benoît		Excusé
	TIT	SERGEANT Gilles	R	
	TIT	BUREL Bruno	P	
	SUP	KERLOCH Gurvan		X
	SUP	LE COZ Rémy		X
Douarnenez communauté	TIT	KERVAREC Ronan		Excusé
	SUP	SAVINA Henri		Excusé
Quimper Bretagne Occidentale	TIT	COZIEN Jean-Paul		X
	SUP	CORROLLER Christian		X
Syndicat intercommunal des eaux du Goyen	TIT	KERISIT Yves	P	
	SUP	BOUER Yves-Marie		X
Syndicat mixte des eaux du Nord Cap Sizun	TIT	BONIZEC Emile	P	
	SUP	LAURIN Evelyne	P	

Pouvoirs :

- LE CLEACH Cyrille à JOUSSEAUME Éric
- MOREL Stéphane à GAIGNE Jean-Michel
- YANNIC Jean-Bernard à BUREL Michel
- SERGENT Gilles à BUREL Bruno

Personne invitée :

- PICHERAL Thomas (Directeur de OUESCO)

Ordre du jour :

- Examen du compte financier unique 2025 et affectation du résultat d'exploitation
- Examen du budget primitif 2026 et des contributions des membres
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Support de présentation
- Délibération N°0326 portant sur le compte financier unique 2025
- Délibération N°0426 portant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2025
- Délibération N°0526 portant sur le budget primitif 2026 et la contribution des membres
- Délibération N°0626 portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Objet des discussions :

A l'occasion de la dernière réunion du comité syndical de la mandature, Monsieur Éric Jousseau, président de OUESCO, remercie vivement les élus et les agents du syndicat pour leur engagement au cours des six dernières années. Le président souligne le développement du syndicat et la capacité de OUESCO à fédérer les acteurs autour de projets complexes.

En retour les membres du comité syndical saluent l'action du président au cours du mandat.

Le président :

- fait observer le quorum,
- fait adopter le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2026,
- présente l'ordre du jour de la séance.

Le comité syndical désigne Jean-Louis Buannic comme secrétaire de séance.

1- EXAMEN DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Éric Jousseau présente le compte financier unique (CFU) 2025.

A la section de fonctionnement :

- L'augmentation des dépenses est principalement liée aux charges de personnels (recrutement de la chargée de mission « captages prioritaires ») et aux charges à caractère générale (réalisation de la première campagne complète du dispositif Breizh-Bocage).
- Soutenues par l'augmentation de la contribution des membres, les recettes sont en hausse malgré un retard dans le versement des aides de la Région Bretagne au titre des opérations 2023.
- Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est déficitaire (-15 674,82 €). Le déficit annuel est moins important que celui constaté sur l'exercice 2024 mais contribue à la diminution de l'excédent cumulé qui s'élève à 75 283,15 €.

A la section d'investissement le résultat de l'exercice 2025 est excédentaire (32 411,52 €). La dépense liée à l'intervention du service bâtiment de la CCPBS pour agrandir et aménager les bureaux (10 558,16 €) n'a pas pu être rattachée à l'exercice 2025 et sera par conséquent inscrite au budget primitif 2026. L'excédent cumulé s'élève à 7 985,97 €.

Considérant le besoin de financement de 2 602,19 €, le président propose d'affecter du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 à hauteur de 2 602,19 € au compte 1068 et un report à nouveau de 72 680,97 € au 002 du budget primitif 2026.

Observations des membres du comité syndical :

1. *Philippe Stephan indique que l'augmentation du délai de versement des aides est généralisée et particulièrement marquée pour les aides attribuées par l'Etat.*
2. *Compte tenu du dysfonctionnement de l'application CDG-D de la DGFIP, Christian Loussaouarn s'étonne de la possibilité laissée au syndicat d'adopter le CFU 2025.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Éric Jousseau explique que le centre des finances publiques de Douarnenez a transmis au syndicat le CFU définitif le 2 mars 2025 et a, de ce fait, autorisé OUESCO à délibérer.*

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **approuve le compte financier unique 2025,**
- **déclare toutes les opérations de l'exercice 2025, définitivement closes,**
- **adopte le compte financier unique 2025,**
- **adopte l'affectation du résultat d'exploitation comme présentée.**

2- EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2026 ET CONTRIBUTION DES MEMBRES

Pour l'année 2026, le président propose de reconduire la participation des membres adhérents du syndicat au niveau de 2025, soit 250 987 €, et de solliciter les établissements publics sur cette base.

- CCPBS : 102 912 €
- CCHPB : 79 666 €
- SIEG : 25 391 €
- CC Cap Sizun – Pointe du Raz : 21 902 €
- SM des eaux du Nord du Cap Sizun : 8 391 €
- Douarnenez Communauté : 8 223 €
- QBO : 4 502 €

Le président présente ensuite le projet de budget primitif 2026.

A la section de fonctionnement le budget s'équilibre à 799 915,96 €.

Malgré le développement des missions de création bocagère et de communication, les dépenses de fonctionnement sont globalement stables.

A la section d'investissement le budget s'équilibre à 186 000,00 €.

Les dépenses d'investissement sont en hausse en raison du projet d'installation d'un pont-cadre sur la rivière de Pont-l'Abbé, pour un montant de 140 000 €, dans le cadre de l'opération de restauration des milieux aquatiques de Roz Ar Gall.

Le président explique que l'équilibre budgétaire a nécessité un certain nombre d'ajustements du programme opérationnel 2026 adopté lors de la séance du 20 janvier 2026.

Thomas Picheral détaille les ajustements opérés dans le projet de budget primitif 2026 :

- Diminution de 10 000 € (de 180 000 € à 170 000 €) de l'enveloppe prévisionnelle relative à l'opération de restauration des milieux aquatiques de Roz Ar Gall sur la rivière de Pont-l'Abbé.
- Diminution de 3 000 € (de 30 000 € à 27 000 €) de l'enveloppe prévisionnelle consacrée à l'étude de préfiguration de restauration des milieux aquatiques dans le cadre de l'accord de territoire du bassin de l'Ouest-Cornouaille (dossier d'autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général).
- Report du projet d'expérimentation de restauration des milieux aquatiques par mise en place de bois mort (10 000 €)
- Diminution de 5 000 € (de 10 000 € à 5 000 €) de l'enveloppe prévisionnelle consacrée à l'acquisition des droits d'eau associés aux ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique.
- Report de l'accompagnement collectif agricole (1 000 €).
- Diminution de 5 000 € (de 20 000 € à 15 000 €) de l'enveloppe prévisionnelle consacrée à la communication.

Observations des membres du comité syndical :

1. *Thomas Picheral indique qu'une incertitude subsiste quant au financement des opérations de communication du SAGE par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.*
2. *Bruno Burel s'interroge sur l'homogénéité des contributions et demande des précisions sur la clé de répartition.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Éric Jousseau rappelle que la contribution des membres aux dépenses du syndicat, déduction faite des aides et subventions extérieures, est calculée sur la base de la population et de la surface du membre dans le périmètre du syndicat, selon la clé de répartition 50% / 50%.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **adopte le budget primitif 2026,**
- **autorise le président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel dans la limite de 7,5 % en section de fonctionnement et 7,5 % en section d'investissement,**
- **approuve le montant de la contribution 2026,**
- **adopte la répartition de la participation des membres pour l'année 2026.**

3- RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Éric Jousseau rappelle que la ligne de trésorerie contractée en 2025 par le syndicat n'a pas été activée et est arrivée à échéance le 27 février 2026.

Considérant le niveau de trésorerie du syndicat et le délai de versement des aides financières du dispositif « Breizh-Bocage », le président propose d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie.

Après consultation des établissements bancaires et en raison de la réponse unique de la Caisse d'Épargne, le président propose d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000 € sur une durée d'un an, à compter du 16 mars 2026, dans le cadre d'une convention avec la Caisse d'Épargne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

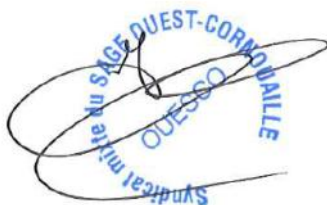
- **décide de contracter une nouvelle ligne de trésorerie dans les conditions présentées,**
- **prend l'engagement, au nom du syndicat, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires à la couverture des intérêts,**
- **s'engage, pendant toute la durée de la convention, à créer et à mettre en recouvrement, autant que de besoin, les impositions, contributions et participations nécessaires pour assurer le paiement desdits intérêts,**
- **confère, autant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le président pour la réalisation de l'emprunt, la signature de la convention avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.**

4- QUESTIONS DIVERSES

Éric Jousseau conclut la séance en exprimant le souhait de poursuivre les dynamiques engagées au cours du mandat et évoque particulièrement le projet de Zones A Enjeu Sanitaire de la rivière de Pont-l'Abbé, la stratégie foncière déployée sur les captages prioritaires et les échanges inter-SAGE de préfiguration au lancement de l'étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat ».

M. le Président lève la séance à 15h00.

Éric Jousseau
Président du Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille



DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**



Séance du 3 mars 2026



Date de la convocation : 2 février 2026
Membres en exercice : 21, Membres présents : 13, Voix délibératives : 15

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseume, Président.

Étaient présents : Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Bourhis Danielle, Gaigné Jean-Michel (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Caradec Jean-Louis, Gerbe Alain, Cariou Jacques (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Burel Bruno (COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN - POINTE DU RAZ), Kérisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Bonizec Emile, Laurin Eveline (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Morel Stephane (Gaigné Jean-Michel), Yannic Jean-Bernard (pouvoir Burel Michel), Sergeant Gilles (pouvoir à Burel Bruno)

Absents excusés : Le Cleach Cyrille, Bren Jean-Marc, Lauriou Benoit, Kervarec Ronan, Savina Henri

Personne invitée : Picheral Thomas (Directeur de OUESCO)

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier unique dressé par l'ordonnateur et le receveur.

Considérant que Monsieur Éric JOUSSEAUME, ordonnateur et président de OUESCO, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de 2025,
Monsieur Michel Burel, vice-président de OUESCO, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
OPERATION DE L'EXERCICE	
Mandats émis	560 853,14 €
Titres émis	545 178,32 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2024	90 957,97 €
RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent	75 283,15 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
OPERATION DE L'EXERCICE	
Mandats émis	6 433,35 €
Titres émis	36 705,81 €
Déficit d'investissement reporté de 2024	22 286,49 €
RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent	7 985,97 €

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales,
Vu le compte financier unique 2025,

Après avoir délibéré, **le comité syndical**,

- **Approuve le compte financier unique 2025,**
- **Déclare toutes les opérations de l'exercice 2025, définitivement closes,**
- **Adopte le compte financier unique 2025.**

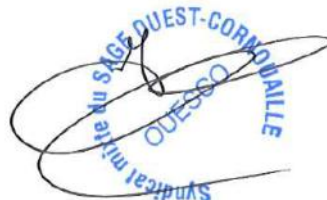
Monsieur Éric JOUSSEAUME, Président, est sorti et n'a pas pris part au vote.

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille



DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**



Séance du 3 mars 2026



Date de la convocation : 2 février 2026
Membres en exercice : 21, Membres présents : 14, Voix délibératives : 17

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, Président.

Étaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Bourhis Danielle, Gaigné Jean-Michel (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Caradec Jean-Louis, Gerbe Alain, Cariou Jacques (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Burel Bruno (COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN - POINTE DU RAZ), Kérisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Bonizec Emile, Laurin Eveline (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Le Cleach Cyrille (pouvoir à Jousseaume Éric), Morel Stephane (Gaigné Jean-Michel), Yannic Jean-Bernard (pouvoir Burel Michel), Sergent Gilles (pouvoir à Burel Bruno)

Absents excusés : Bren Jean-Marc, Lauriou Benoit, Kervarec Ronan, Savina Henri

Personne invitée : Picheral Thomas (Directeur de OUESCO)

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2025

Suite au vote du compte financier unique relatif à l'exercice 2025, il appartient au comité syndical de délibérer sur l'affectation définitive du résultat définitif de l'exercice 2025.

Le résultat du compte financier se présente comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025	+75 283,15 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025	+7 985,97 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (COMPTE 1068)	2 602,19 €
EXEDENT REPORTE AU BUDGET 2026 EN FONCTIONNEMENT (COMPTE 002)	72 680,96 €

Vu l'article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte financier unique,

Considérant le besoin de financement de 2 602,19 €,

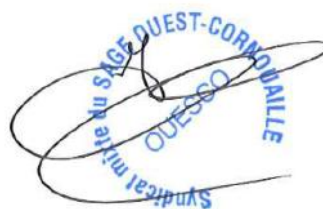
Après avoir délibéré, **le comité syndical adopte l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 à hauteur de 2 602,19 € au compte 1068 et un report à nouveau de 72 680,96 € au 002 du budget comme détaillé ci-dessus.**

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille



DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**



Séance du 3 mars 2026



Date de la convocation : 2 février 2026
Membres en exercice : 21, Membres présents : 14, Voix délibératives : 17

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, Président.

Étaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Bourhis Danielle, Gaigné Jean-Michel (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Caradec Jean-Louis, Gerbe Alain, Cariou Jacques (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Burel Bruno (COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN - POINTE DU RAZ), Kérisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Bonizec Emile, Laurin Eveline (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Le Cleach Cyrille (pouvoir à Jousseaume Éric), Morel Stephane (Gaigné Jean-Michel), Yannic Jean-Bernard (pouvoir Burel Michel), Sergent Gilles (pouvoir à Burel Bruno)

Absents excusés : Bren Jean-Marc, Lauriou Benoit, Kervarec Ronan, Savina Henri

Personne invitée : Picheral Thomas (Directeur de OUESCO)

BUDGET PRIMITIF 2026 ET CONTRIBUTION DES MEMBRES

En application des statuts adoptés par arrêté préfectoral le 16 février 2022, Monsieur Éric JOUSSEAUME, président, indique que la contribution des membres aux dépenses du syndicat, déduction faite des aides et subventions extérieures, est calculée sur la base de la population et de la surface du membre dans le périmètre du syndicat, selon la clé de répartition 50% / 50%.

Compte tenu des prévisions budgétaires pour l'année 2026, Monsieur le président propose de maintenir la participation des membres adhérents du syndicat à 250 987 € et de solliciter les établissements publics sur cette base.

La répartition de la participation des membres, pour l'année 2026, est la suivante :

ETABLISSEMENT PUBLICS MEMBRES DU SYNDICAT	CONTRIBUTION 2026
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN	25 391 €
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN	8 391 €
CC CAP SIZUN – POINTE DU RAZ	21 902 €
CC HAUT PAYS BIGOUDEN	79 666 €
CC PAYS BIGOUDEN SUD	102 912 €
DOUARNENEZ COMMUNAUTE	8 223 €
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	4 502 €
	250 987 €

Vu les statuts du syndicat,

Vu la population et la surface des membres du syndicat dans le périmètre du bassin de l'Ouest-Cornouaille,

Vu la proposition de budget primitif pour l'exercice 2026 s'équilibrant à 799 915,96 € en section de fonctionnement et à 186 000,00 € en section d'investissement,

Après en avoir délibéré, **le comité syndical** :

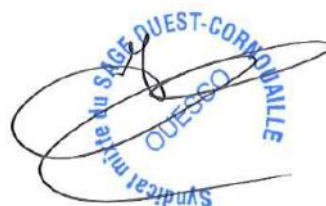
- **Adopte le budget primitif 2026,**
- **Autorise le président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel dans la limite de 7,5% en section de fonctionnement et 7,5% en section d'investissement**
- **Approuve le montant de la contribution 2026,**
- **Adopte la répartition de la participation des membres pour l'année 2026.**

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille



DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**



Séance du 3 mars 2026



Date de la convocation : 2 février 2026
Membres en exercice : 21, Membres présents : 15, Voix délibératives : 18

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, Président.

Étaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Bourhis Danielle, Gaigné Jean-Michel (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Caradec Jean-Louis, Gerbe Alain, Cariou Jacques (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Burel Bruno (COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN - POINTE DU RAZ), Kérisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Cozien Jean-Paul (QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE), Bonizec Emile, Laurin Eveline (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Le Cleach Cyrille (pouvoir à Jousseaume Éric), Morel Stephane (Gaigné Jean-Michel), Yannic Jean-Bernard (pouvoir Burel Michel), Sergent Gilles (pouvoir à Burel Bruno)

Absents excusés : Bren Jean-Marc, Lauriou Benoit, Kervarec Ronan, Savina Henri

Personne invitée : Picheral Thomas (Directeur de OUESCO)

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Considérant la date d'échéance de la ligne de trésorerie, précédemment contractualisée auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant maximum de 150 000 €, fixée au 27 février 2026,

Considérant le délai de versement des aides financières du dispositif « Breizh-Bocage » et le montant des dépenses associées aux opérations de restauration des milieux aquatiques pour l'année 2026, il est précisé que le syndicat va devoir faire face à un besoin supplémentaire de trésorerie,

Considérant la consultation de plusieurs établissements bancaires, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000 € sur une durée d'un an, à compter du 16 mars 2026, dans le cadre d'une convention avec la Caisse d'Epargne.

Les conditions particulières de la convention sont présentées ci-après :

- Montant maximum : 150 000 €
- Durée : 12 mois
- Tirage : pas de minimum imposé
- Frais de dossier : 500 €
- Taux variable : €ster + marge 0.60% (à titre indicatif taux €ster actuel : 1.926%)
- Commission d'engagement : 0 €
- Commission de non-utilisation : 0.08% de la différence entre le montant utilisé et le droit de tirage (montant maximum : 120 €)

Après en avoir délibéré, **le comité syndical**,

- **Décide de contracter auprès de la caisse d'épargne, une convention d'ouverture de crédit de trésorerie de 150 000 €, à compter du 16 mars 2026, aux conditions générales fixées dans la convention, et aux conditions particulières présentées ci-dessus.**
- **Prend l'engagement au nom du syndicat d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires à la couverture des intérêts.**
- **Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention de créer et de mettre en recouvrement, autant que de besoin, les impositions, contributions et participations nécessaires pour assurer le paiement desdits intérêts.**
- **Confère, autant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le président pour la réalisation de l'emprunt, la signature de la convention à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.**

Pour : 18
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

